

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**453<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 15 avril 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire  
M. Francis Perron, conseiller  
Mme Danielle Elliott, conseillère  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Mario Charest, conseiller

Sont absents : Mme Diane Aubut, conseillère  
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

**1. Moment de réflexion**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**2013-04-115** Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

**3. États financiers se terminant au 31 décembre 2012**

Conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport de vérificateur pour l'année 2012 préparés par la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, comptables agréés, ont été déposés par le directeur général de la municipalité et représente une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec et se lisent comme suit :

<u>Fonds d'administration</u>	
Recettes	3 039 686 \$
Dépenses	<u>3 051 466 \$</u>
Résultat avant conciliation	(11 780) \$
Immobilisations	383 224 \$
Remboursement de la dette à long terme	(140 180) \$
Affectations : activité d'investissement	(78 773) \$
Excédent des recettes sur les dépenses	152 491 \$

#### **4. Demande au Club de hockey senior**

Une rencontre aura lieu le mardi 16 avril avec les membres du comité de négociation et le directeur du marketing et opération commandite et un dépôt d'une offre sera remis au représentant.

#### **5. Remplacement du compteur d'eau – limites de Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Batiscan doit remplacer le compteur d'eau dans les limites des deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux est de 24 411 \$ et que la municipalité est responsable à 47.53 % du coût total des travaux, soit 11 602,55 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut payer les coûts en calculant au mètre cube ou comptant;

**2013-04-116** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité de verser les coûts de 11 602,55 \$ comptant et que le montant soit pris à même le surplus accumulé.

Le vote est demandé. Le maire appelle le vote. En faveur 4 Contre 1

Le maire Yvon Lafond demande d'inscrire qu'il est contre la méthode de paiement.

Adoptée.

#### **6. Construction d'un gazébo et dépôt**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour la construction d'un gazébo dans le parc du pont;

CONSIDÉRANT QUE seul Boiseries Saint-Narcisse ont déposé une soumission au montant de 22 305 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que la soumission est acceptable;

**2013-04-117** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission au montant de 22 305 \$, taxes incluses et d'autoriser le directeur général à verser un acompte de 20 % soit 4 460 \$ à Boiseries Saint-Narcisse.

Adoptée.

#### **7. Demande des pourvoyeurs**

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des chenaux inc. pour la saison 2013-2014;

**2013-04-118** Il est proposé par Yvon Lafond, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter de verser un montant de 8 000 \$ pour la prochaine saison;

QUE les états financiers vérifiés se terminant au 30 avril 2014 par une firme de comptable agréé soient transmis à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

## **8. Bureau d'information touristique**

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 000 \$ a été prévu dans les prévisions budgétaires 2013;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir le bureau d'information touristique pour l'été, la municipalité doit déboursier un montant additionnel;

**2013-04-119** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser un crédit additionnel de 2 000 \$ pour l'année 2013.

Adoptée.

## **9. Formation : officier non urbain**

**2013-04-120** Il est proposé par Danielle Elliott, appuyée par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Francis Perron à suivre une formation intitulée : Officier non urbain; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

## **10. Développements immobiliers**

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la municipalité, il y a deux projets de développements immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a l'intention de collaborer avec les promoteurs dans le but de publiciser et de promouvoir ces deux développements;

**2013-04-121** Il est proposé par Francis Perron, appuyé par Yvon Lafond et résolu à l'unanimité de s'impliquer financièrement pour un montant maximum de 5 000 \$ pour les deux projets immobiliers.

Adoptée.

## **11. Mise aux normes de l'eau potable**

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de mises aux normes de l'eau potable, il n'y a pas d'entente entre l'entrepreneur et les ingénieurs sur le dernier décompte progressif ce qui entraîne le non versement d'une partie de la retenue et du dernier décompte progressif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été informé par le procureur de l'entrepreneur qu'une demande de processus de médiation a été soumise;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur de la municipalité suggère un processus d'arbitrage;

**2013-04-122** Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyée par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de la firme d'ingénieur et que les processus d'arbitrage soient mis en marche dans les meilleurs délais dans le but de fermer ce dossier le plus rapidement possible.

Adoptée.

## **12. Période de questions**

Une personne pose des questions d'ordre général : agent de développement de l'ADIC.

### **13. Clôture de la séance**

**2013-04-123** L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 27.

Adoptée.

---

Yvon Lafond,  
Maire

---

René Roy,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Yvon Lafond, maire